

Conférence de la Cites : mobilisation contre l'extinction "sans précédent" des espèces

FRANCE 24

La conférence de la Cites, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, s'ouvre samedi à Genève dans un contexte alarmant pour la biodiversité.

Alors que, selon plusieurs rapports, l'extinction des espèces se poursuit à un rythme accéléré, des milliers de responsables politiques et d'experts de la conservation se réunissent à partir de ce samedi 17 août en Suisse, pour douze jours de discussions visant à modifier le degré de protection accordé aux animaux et aux plantes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ([Cites](#)).

Ce traité international, signé il y a plus de 40 ans, fixe les règles de protection et du commerce international de plus de 35 000 espèces – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées. Chaque État signataire doit traduire dans sa loi les restrictions de la Cites et s'assurer qu'elles soient respectées. Dans le cas contraire, des sanctions commerciales et des embargos peuvent être mis en place.

Pendant douze jours à Genève, des délégués venus de plus de 180 pays vont se pencher sur 56 propositions qui seront soumises aux gouvernements, dont certaines concernent le commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros.

Ivonne Higuero, la secrétaire générale de la Cites (également connue comme la Convention de Washington), a déclaré au début de la conférence que "continuer comme avant n'est plus une option", tout en prévenant que "le dangereux déclin de la nature est sans précédent".

Elle avait indiqué auparavant que la réunion allait se concentrer sur le renforcement des règles et normes en vigueur, tout en élargissant les avantages du régime Cites à de nouvelles plantes et à de nouveaux animaux menacés par les activités humaines.

"La survie de l'écosystème n'est pas un jeu"

À Genève, il sera également question des dommages causés à de nombreuses espèces par le braconnage et le commerce illégal, ainsi que des défis posés par la criminalité sur Internet liée aux espèces sauvages. Les délégations vont notamment examiner plusieurs propositions concernant les éléphants d'Afrique. Après des décennies de braconnage qui ont fait passer la population d'éléphants de plusieurs millions au milieu du XX^e siècle à quelque 400 000 en 2015, le commerce de l'ivoire a été quasiment interdit en 1989.

Toutefois, plusieurs pays africains réclament le droit de vendre des stocks d'ivoire enregistrés appartenant à ces gouvernements, arguant que cela pourrait satisfaire la demande, venue surtout d'Asie, et permettre ainsi de récolter des fonds pour les programmes de conservation. De leur côté, les défenseurs des animaux répondent que les expériences précédentes de vente de stocks d'ivoire ont en fait stimulé la demande et encouragé le braconnage, en raison de la difficulté à faire la distinction entre les défenses légalement récoltées et les autres.

"Une petite minorité de pays d'Afrique australe comme le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, essaient depuis quelques années de relancer officiellement le commerce de l'ivoire, [expliquait récemment](#) à France 24 Rachel Mackenna, membre de l'ONG

Environmental Investigation Agency (EIA), qui utilise le renseignement pour protéger la nature. Ces pays ont certes une population d'éléphants assez importante mais le dernier recensement régional la concernant date de 2016, il serait donc très risqué de rouvrir le marché."

Et d'ajouter : "Il faut que tout le monde comprenne que la survie de l'écosystème n'est pas un jeu. Nous essayons de convaincre ces pays de retirer leurs propositions et de prouver que l'interdiction du commerce de l'ivoire a eu des effets positifs pour la survie des éléphants."

Contexte alarmant

Cet événement, organisé tous les trois ans depuis le début des années 1970, intervient dans un contexte alarmant, mis notamment en lumière par un rapport de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), [publié en mai 2019](#), annonçant qu'un million d'espèces étaient menacées de disparition.

"La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier", avait averti l'IPBES dans ce rapport appuyé par l'Onu.

Plus récemment, une étude, [publiée le 8 août](#) par le journal Global Change Biology, indique que certaines espèces présentes dans les lacs et les rivières ont décliné de 88 % en l'espace de quarante ans.

Autant de cris d'alarme qui n'ont pas dissuadé l'administration Trump d'assouplir, le 12 août, la loi américaine qui protégeait de nombreuses espèces menacées. Notamment en supprimant une clause accordant automatiquement la même protection aux espèces dites "menacées" qu'aux espèces "en danger d'extinction" immédiat. La nouvelle version de la loi abroge aussi une phrase stipulant que les considérations économiques ne doivent pas entrer en ligne de compte dans les décisions visant à protéger la faune sauvage.

Avec AFP